

MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2023

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES LANDES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Landes est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2023, le secrétariat de la Commission de surendettement des Landes a reçu 714 dossiers, contre 683 en 2022. Ainsi, on enregistre une progression des entrées de dossiers de +4,5 % entre 2022 et 2023. La progression a été un peu plus marquée au second semestre (+5,8 %) qu'au premier semestre (+3,4 %).

Le niveau des dépôts de 2023 reste néanmoins inférieur de 17,6 % à celui de 2019, année de référence (en période de prépandémie).

Des évolutions similaires sont observées au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (+6,0 % par rapport à 2022 et -17,5 % par rapport à 2019), et au niveau national (+7,5 % par rapport à 2022 et -15,0 % par rapport à 2019).

Parmi ces dossiers, 39,8 % (contre 46,3 % en 2022) sont en réalité des redépôts (sur 12 mois à fin septembre). Ce niveau ressort légèrement inférieur à ceux de l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine (40,1 %) ainsi qu'à la moyenne nationale (40,4 %).

S'agissant des modalités de dépôts, on peut noter que les saisines en ligne progressent régulièrement (18,2 % des dossiers en 2023 vs 13,9 % en 2022).

Recevabilité et orientation

En 2023, 690 dossiers ont été soumis à la Commission pour examen de la recevabilité, contre 668 en 2022, soit une progression de 3,3 % comparée à l'année précédente.

Parmi ces dossiers examinés, 649 ont été déclarés recevables par la Commission, tandis que 41 dossiers ont été déclarés irrecevables (5,9 %), contre 29 en 2022 (soit 4,3 %). À ce stade de la procédure, le taux d'irrecevabilité observé en 2023 se positionne au même niveau que les références régionales (5,9 %) et plus favorablement qu'au national (7,3 %).

Lors de ses travaux, 653 dossiers ont été orientés par la Commission, dont :

- 397 vers une procédure de réaménagement de dettes (60,8 % contre 56,8 % en 2022) ;
- 254 vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (38,9 % contre 42,9 % en 2022) ;
- 2 vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (0,3 % comme en 2022).

La proportion de dossiers orientés avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier ressort à 38,6 % (contre 45,6 % en 2022).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Globalement, la Commission a traité 705 dossiers en 2023 contre 748 en 2022 (-3,1 %).

40 dossiers ont été clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures). (A)

41 dossiers ont été déclarés irrecevables (B)

248 dossiers traités ont donné lieu à des mesures de rétablissement personnel (C+D) :

- 247 mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ont été prononcées en 2023 contre 314 en 2022) ;

- 1 seul dossier a été adressé au tribunal d'instance pour l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (vs 2 en 2022).

376 dossiers ont bénéficié d'une procédure de réaménagement des dettes (E+G) :

- 80 plans conventionnels de redressement définitifs (E) ont été conclus dont 39 ont prévu le remboursement de l'intégralité de l'endettement et 41 qui ont fait état d'un plan d'attente ou de report des dettes ;

- 296 mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G) ont été élaborées dont 251 (H) réglant la situation de surendettement, et 45 mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances).

Le taux de dossiers traités en mesures imposées suite à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) pour la Commission des Landes est de 35,0 %. Ce taux est en nette baisse par rapport à 2022 (42,0 %), rejoignant le niveau des références régionales et nationales (respectivement 35,3 %, et 34,9 %).

Mesures pérennes et mesures provisoires

À 76,3 %, la Commission de surendettement des Landes présente un taux de solutions pérennes qui dépasse celui enregistré au niveau régional et national (respectivement 75,4 % et 72,2 %).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Une réunion en présentiel (17/03/2023) avec les juges et les greffiers des tribunaux judiciaires de Dax et de Mont-de-Marsan pour échange d'informations sur la procédure et les évolutions. Les échanges ont également porté sur le rapport d'activité 2021, les nouveautés (ROAS, barèmes, circulaire ministérielle), les stocks de dossiers en attente d'un retour tribunal, et les PRP avec LJ.
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion	Nombre de réunions : 6	En 2023, la CCAPEX a siégé à 10 occasions. Les échanges d'information avec le référent CCAPEX sont réguliers.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 12</i>	Dont étudiants(es) en ESF de la MFR de Castelnaud-Chalosse sur les thèmes du surendettement, de l'inclusion bancaire, de la gestion budgétaire, des fichiers...
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 13 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 135</i>	Animations vers des travailleurs sociaux ou bénévoles, et animateurs d'équipes (UDAF, PCB, CTRCE, CSF, Landes Partage), divers organismes dont Maison France Services, et les Conciliateurs de Justice, sur les thèmes du surendettement, de la saisie en ligne des dossiers, de l'inclusion bancaire, de la gestion budgétaire, des fichiers, des arnaques financière, des réclamations, ...
Antennes de la Mission Locale (MILO) Public Jeunes	<i>Nombre de réunions : 14 Nombre de jeunes : 74</i>	Animations récurrentes, avec les antennes de Dax, Parentis, Aire sur l'Adour, et de Mont-de-Marsan, pour sensibiliser un public de jeunes suivis par la Mission Locale sur les thèmes de l'inclusion bancaire et de la gestion budgétaire.
Animation d'ateliers dans le cadre du Service National Universel (SNU) Public Jeunes	<i>Nombre de réunions : 18 Nombre de jeunes rassemblés : 377</i>	Animation d'ateliers sur des principes de pédagogie active pour faire découvrir aux jeunes l'utilisation des moyens de paiement, et maîtriser les connaissances de base relatives à la gestion d'un budget, l'ouverture d'un compte, la souscription d'une assurance, l'épargne, le crédit, les arnaques.
Réseaux d'entrepreneurs CCI, CMA	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de participants : 42 Nombre de réunions : 20 Nombre de participants : 125</i>	Public relais : Femmes Chefs d'entreprises, Club Grand Dax Managers Public final : entrepreneurs ou porteurs de projet Présentation du portail MQDE
Interventions auprès de l'Éducation Nationale Public Enseignants Public Jeunes	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de réunions : 2 Nombre d'enseignants rassemblés : 22 Nombre de réunions : 11 Nombre d'élèves ou de lycéens : 327</i>	Remise des passeports EDUCFI avec le DASEN Rencontres avec des enseignants pour présenter la démarche EDUCFI, les ressources pédagogiques, et en particulier le passeport EDUCFI. Collège George SAND, Lycée SAUBRIGUES, DESPIAU, WLERICK, ESTEVE sur le budget

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

À l'instar des rencontres annuelles précédentes, l'objectif de cette concertation visait à faire un examen de l'activité de la Commission de surendettement et des faits marquants de l'exercice 2022. Les échanges ont ensuite porté sur les nouveautés relatives à la procédure ou au traitement des dossiers (le ROAS 2023, la réactualisation des barèmes, le Guide 2023 du Commissaire, et la parution de circulaire ministérielle en date du 17 janvier 2023.

Cette réunion a permis également de faire un point concernant la structure de décision de la part des magistrats en cas de contestation ou de recours à l'égard des décisions ou orientations préconisées par la Commission.

Enfin, un point a été fait sur les relations et les échanges entre le secrétariat de la commission de surendettement et les greffes des tribunaux d'instance (envoi des dossiers et le retour des jugements), à l'aune de la numérisation des dossiers et de la dématérialisation des échanges (rappels relatifs à la mise en œuvre du Portail Tribunal) en vue de faciliter l'accès aux informations nécessaires à l'instruction, et à leur intégration dans leur système d'information.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan interministériel pour la prévention des expulsions locatives, les échanges d'information sont désormais réguliers.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Difficultés à réaliser la vente de biens immobiliers en indivision figurant dans certains dossiers (refus de vente par l'ex-conjoint, absence de celui-ci ne permettant pas de signer un mandat de vente, refus de visites à une agence immobilière, etc.).

Absence de plafonnement de la capacité de remboursement retenue pour l'élaboration de certains plans au regard des ressources, pouvant dans certains cas absorber plus de 50 % des ressources perçues par le ménage. Un tel taux de remboursement s'avère peu soutenable sur la durée, ce qui conduit souvent à un redépôt de dossier, et fait également obstacle à toute souscription d'un nouveau microcrédit pour le renouvellement d'un véhicule, par exemple.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Difficultés signalées par des débiteurs lors de la mise en place des modalités de paiement (ordres de virement difficiles à mettre en place, notamment en cas de refus du créancier de fournir un RIB).

Relations difficiles entre certains débiteurs et leur banquier teneur de compte pouvant faire obstacle à la bonne exécution des mesures du plan. Par ailleurs, il est constaté que certains banquiers ne proposent pas systématiquement à leurs clients surendettés, l'offre Clientèle Fragile (OCF).

Difficultés dans la mise en œuvre de l'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées (suivi social) qui restent encore limités, la Commission ne disposant pas les moyens de savoir si le débiteur a effectivement fait suite à cette préconisation.

Souhait exprimé par des travailleurs sociaux que la mention « à conserver » avec une indication de durée figure explicitement sur les plans de remboursement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Difficultés signalées par des débiteurs qui ne parviennent pas à obtenir les coordonnées des organismes qui ont racheté leurs créances, et qui de fait leur sont inconnus. Ainsi, lorsqu'un de ces créanciers ne répond pas après relance justifiée (LRAR), la créance ne pourrait-elle pas être considérée comme effacée ? Cela obligerait le créancier à se manifester et éviterait que le plan ne devienne caduque.

Difficultés pour certains débiteurs à faire respecter les mesures d'effacement total ou partiel validées par la Commission ou le juge vis-vis de créanciers. Il arrive assez souvent que des débiteurs soient relancés par des créanciers, des huissiers ou cabinets de recouvrement pour des dettes qui ont fait l'objet d'un effacement total dans le cadre d'un rétablissement personnel ou d'un effacement partiel en fin de mesures.

Délais relativement longs concernant l'exécution des PRP avec LJ au regard d'actifs immobiliers difficiles à réaliser. Les débiteurs sont alors exposés à des durées de fichage au FICP particulièrement longues.

À Mont-de-Marsan, le 22 février 2024

Le président de la commission



M. Pascal ANOULIES
DDFIP des Landes

Le secrétaire de la commission



M. Jean-Marc LABORIE
Directeur départemental de la BDF

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	683	714	4,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,3%	39,8%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,0%	15,9%	
Dossiers décidés recevables par la commission	639	649	1,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,6%	14,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	29	41	41,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	17,2%	12,2%	
Dossiers orientés par la commission	643	653	1,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,6%	38,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,9%	38,9%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,8%	60,8%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	748	705	-5,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,6%	5,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,9%	5,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42,0%	35,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,3%	11,3%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,7%	5,5%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	5,6%	5,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,0%	42,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	33,4%	35,6%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	20,6%	19,4%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	4,5%	6,4%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,3%	76,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	13	14	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	LANDES	NOUVELLE-AQUITAINE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,8%	5,7%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	35,0%	35,3%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	11,3%	9,3%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	42,0%	42,1%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,3%	75,4%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
LANDES	Dettes financières	21 111	515	2 513	76,4%	83,1%	18 992	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	<i>8 016</i>	<i>64</i>	<i>92</i>	<i>29,0%</i>	<i>10,3%</i>	<i>118 752</i>	<i>1,0</i>
	<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>12 644</i>	<i>491</i>	<i>2 096</i>	<i>45,8%</i>	<i>79,2%</i>	<i>15 142</i>	<i>3,0</i>
	<i>dont autres dettes financières</i>	<i>451</i>	<i>259</i>	<i>325</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,8%</i>	<i>850</i>	<i>1,0</i>
	Dettes de charges courantes	2 556	434	1 653	9,3%	70,0%	3 819	3,0
	Autres dettes	3 955	316	720	14,3%	51,0%	2 178	2,0
	Endettement global	27 622	620	4 886	100,0%	100,0%	20 471	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NOUVELLE AQUITAINE	Dettes financières	297 644	8 045	37 139	72,5%	79,8%	15 992	4,0
	<i>dont dettes immobilières</i>	<i>118 404</i>	<i>1 199</i>	<i>1 923</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,9%</i>	<i>87 283</i>	<i>1,0</i>
	<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>172 557</i>	<i>7 336</i>	<i>30 250</i>	<i>42,0%</i>	<i>72,8%</i>	<i>14 206</i>	<i>3,0</i>
	<i>dont autres dettes financières</i>	<i>6 683</i>	<i>4 034</i>	<i>4 966</i>	<i>1,6%</i>	<i>40,0%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
	Dettes de charges courantes	48 178	7 476	26 179	11,7%	74,2%	3 544	3,0
	Autres dettes	64 704	5 399	12 257	15,8%	53,6%	1 916	2,0
	Endettement global	410 525	10 079	75 575	100,0%	100,0%	18 341	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0